

Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 4 MAI 2021, À 20H00, PAR VOIE VIDÉOCONFÉRENCE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-CLAUDE CHOUINARD, MAIRESSE.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4
Siège # 5 vacant		
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Assiste également à la séance, par voie vidéoconférence : Julie Paris directrice générale et secrétaire-trésorière.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche manœuvre en voirie
4. Période de questions
5. Levée de la séance

387-05-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

388-05-21

EMBAUCHE OPÉRATEURS DE MACHINERIES D'HIVER

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que Monsieur Mario Grenier soit embauché comme manœuvre en voirie, selon les conditions mentionnées au contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et l'employé ;

QUE Madame Julie Paris, directrice générale, soit autorisée à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

389-05-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 20h 02.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Marie-Claude Chouinard
Mairesse suppléante

Julie Paris
Directrice générale et secrétaire-
trésorière